



Paris, le 29 décembre 2014

Communiqué de presse

Loi « Attractivité » : pas d'efficience sans transparence !

Dans l'ambitieux projet de loi *Pour la croissance et l'activité* en cours de débat, un article cible très directement la sphère hospitalière et vise à en dynamiser les activités. Dans le domaine du numérique de santé, sa mise en œuvre suppose toutefois prioritairement de mettre un terme à l'opacité qui y règne.

Rappelant que l'objet principal des établissements publics de santé n'est pas industriel ni commercial, les rédacteurs de l'article 42 de la [loi « Attractivité »](#) estiment que les dispositions légales et réglementaires actuelles pour adapter leurs activités sont insuffisantes et non explicites.

Le projet d'article propose donc d'autoriser ces établissements à prendre des initiatives efficaces afin de mieux valoriser leur expertise à l'international et dans le champ de l'innovation, encourageant même leur prise de participation dans des sociétés civiles ou commerciales ou par la création de filiales. Ces recommandations de développement d'activités subsidiaires à leurs activités principales devront se faire de manière lisible, souple, professionnalisée et plus réactive, dans les domaines de l'expertise internationale et la valorisation des brevets.

Les industriels de la Fédération LESISS, qui se félicitent de l'affichage d'un tel dynamisme dans un contexte de dysfonctionnements observés dans la sphère hospitalière, rappellent toutefois que transformer ce volontarisme en résultats concrets suppose de régler deux pré-requis.

D'abord, avec des hôpitaux publics exsangues (plus de 30 milliards d'euros de dettes cumulées) et un état de quasi cessation de paiement de certains grands établissements, **les dépenses pour développer une offre sur fonds publics devront être très sérieusement encadrées**. En particulier en matière de systèmes d'information puisque l'offre des industriels privés est aujourd'hui mature et performante. Sans cet encadrement strict, **le risque de voir les instances communautaires considérer ces dépenses comme autant de subventions publiques masquées sera très élevé**.

Par ailleurs, le [dossier](#) remis lors de la présentation à la presse le 10 décembre dernier indique « *C'est donc une loi de transparence* ». **Cette transparence suppose donc une application par tous - prestataires publics et industriels privés - de la réglementation**. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et c'est pour faciliter cette transparence que la Fédération LESISS va activement renforcer ses actions auprès des inspections et corps de contrôle de l'Etat, afin de mettre en lumière l'accroissement des pratiques illégales, des distorsions de concurrence et des comportements inappropriés.

Partout dans le monde, le numérique est perçu comme un vecteur essentiel d'amélioration des organisations dans les domaines sanitaire et médico-social. Ne laissons pas la France faire exception, et mobilisons les énergies ! En bâtissant. Ensemble.

A PROPOS



LESISS – (Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux www.lesiss.org) a été créée en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises, et fédère aujourd'hui plus de 130 adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour l'aide à la personne (Homecare). Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé et les Associations de patients, les outils qui vont permettre une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces outils, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice.

LISTE DES LESISS ADHÉRENTS

4 AXES	FAP Informatique	OSIRES
ADE Conseil Santé	FSI	PANASONIC
AGFA Healthcare	GLOBAL IMAGING ONLINE	PCI RPH
ALAT Conseil	H2AD	PENARANDA
ALCATEL LUCENT	Habitat & Santé	PMSPilot
ALLODOC	HOPF	PROKOV Editions
ANTESYS	HSC	RESEARCH IN MOTION France
APSALYS	ILEX	RESSOURCES Informatique
APIGEM	IMPROVE Santé	SAFICARD
ARCAN SYSTEMS	INFINE Conseils	SAGEM Sécurité
AVENCIS	INTELLIGENCIA	SANEXIS
AXILOG	INTELLIC	SANTOS
BE-Itch	INTERSYSTEMS	SE Conseil
BERGER-LEVRULT	JIC	SFR
BLUELINEA	KAYENTIS	SIEMENS Health Services
Business Card Associates	KEOSYS	SIGEMS
BUSINESS OBJECTS	KI-LAB	SNAL
C2i nnovativ' Systems	KLEE Group	SNEPA
CALYSTENE	KOÏRA	SOFTWAY Médical
CAPSULE TECHNOLOGIES	LENREK Informatique	SIPH
CERNER	LOGICMAX	SOLI
CERTEUROPE	MC KESSON France	SYSTANCIA
COTR	MEDCOM	TAM Téléanté
CISCO Europe	MEDSYS	TECHNOSIGNS
COMPUTER ENGINEERING	MEDASYS	TELEVITALE
CORWIN	MEDIANE	TIC UNIVERSEL
COSILOG	MEDISCS	TLM France
COVALIA	MEDISSIMO	TRACEMED
CRIP (Groupe Séphira)	MICRO 6	UBIQUITET
CS31	MOBILE DISTILLERY	UBISTORAGE
DB MOTION	NUMERIQUE ASSISTANCE	UNIMED
DL Santé	ODSIS	VIDAL
EMC	OLGA MEDICAL	WARESYS
E-NOVATION	OPENDEV	XIRING
ENNOVACOM	ORANGE Business Service	
EP3ILOG		

[Consulter à la liste des adhérents et/ou rejoindre LESISS](#)